

Maisons-Alfort, le 31 juillet 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande de extension d'usages
du produit biocide TH5
AMM N°2050098**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **Laboratoires SOGEVAL** de demande d'extension d'usages de l'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **TH5 (AMM N°2050098)**, et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne l'extension d'usages du produit biocide TH5, qui bénéficie d'une autorisation transitoire de mise sur le marché (AMM n°2050098), en cours de validité.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit TH5 est un biocide de types 3 et 4 composé de 32.75 % m/m de composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures et de 10 % m/m de glutaraldéhyde se présentant sous la forme liquide.

Les composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures et le glutaraldéhyde sont des substances actives notifiées à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour les types d'usage revendiqués.

Nom ou description générique des substances actives :	1) composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures 2) glutaraldéhyde
N° CAS :	1) 68424-85-1 2) 111-30-8
Types de produit :	3 et 4

CONSIDERANT

Qu'en réponse à la troisième demande de compléments d'information de l'Anses du 10 avril 2013, le pétitionnaire a déclaré, le 09 juillet 2013, annuler la demande d'extension d'usages du produit TH5.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande d'extension d'usages du produit TH5 n°20100094, présentée par la société Laboratoires SOGEVAL, est devenue sans objet.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : extension d'usages, composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures ; glutaraldéhyde, TP3 et 4